



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mardi 24 Mars 2026

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel, le Mardi 24 Mars 2026, sous la présidence de M. LAYRE Bernard., sur le site de MONTARDON.

Votants : 24 / Excusés, absents : 6.

Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d' Agriculture de Pau
Mme LARROUY Isabelle	Conseillère régionale
Mme CHAVANNE Marine	D.D.T.M.
Mme PINEAU Hélène	I.N.A.O.
Mme GRANGIEN Elisabeth	C.I.O. de Pau
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon
M. JOUBERT Cyril	Directeur C.I.O.

- **Représentants du personnel**

Mme DE ANTONI SOLANS Carole	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme MARINE Eliette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme RAFFIN Céline	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M.ABBAS Gilles	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme NOYES Marie-Bernadette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. DIOS Julien	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme BREUIL Marie-Aude	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme LEBLOND Sabine	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme LAGOUARDE Emily	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme GUILLOT Marie-Pierre	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- **Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales**

M. CLOUTE Guillaume	Représentant des anciens élèves
M. CLOUTE Mathéo	Représentant des apprenants
M. GIRARD Mahé	Représentante des apprenants
Mme BARRABOURG Aurélie	Représentante des parents d' apprenants B.P.E.
M. GIRARD Samuel	Représentant des parents d' apprenants B.P.E.
M. COURNET Jean	Représentante organisation syndicale Confédération Paysanne
Mme DUFFILLON Isabelle	Représentante C.R.C.A.M.

- Membres ayant une voix consultative

Mme REGONDAUD Fabienne	Adjointe du Chef du Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme DAURE Sandrine	Directrice adjointe EPL 64
Mme ADAM Stéphanie	Directrice adjointe EPL 64 /Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
Mme LANGLOIS Margaux	Directrice de l'exploitation agricole d' Oloron-Sainte-Marie
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Directrice CFPPA Montardon
M. PHILIPPE Cyril	Responsable antenne du C.F.A. Oloron Sainte Marie
Mme JACQUET Lisa	Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron-Sainte-Marie
Mme GOMES Véronique	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme BARTET Marine	Responsable qualité et communication de l' EPL 64
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon

- Secrétaire de séance

Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance
----------------------	----------------------

Etaient excusés et absents :

- Membres ayant une voix délibérative

- Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics

M. UTHURRY Bernard	Vice-président du C.A. et Conseiller Régional
Mme VIAL Hélène	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Mme BLONDEAU Gwenaëlle	D.S.D.E.N. de Pau
Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège	Représentante organisation syndicale F.N.S.E.A.
Mlle PLANES Héloïse	Représentante des apprenants

- Membres ayant une voix consultative

M. FUMAT Christophe	Directeur de l' Atelier technologique
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
M. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d' Orthez
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire C.F.A. d' Hasparren
Mme CUINE Marina	Responsable antenne du C.F.A. Montardon

Etaient absents :

- Membres ayant une voix délibérative

M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional
Mme BOUDASSOU Claudine	Représentante organisation professionnelle – M.S.A.
M. COUSTILLE-COSSOU Damien	Représentante organisation syndicale Jeunes Agriculteurs

- Membres ayant une voix consultative

Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon
--------------------	---

Début de la séance à 09h45 ; le quorum étant atteint.

N. PETIT informe à l'assemblée de l'absence de V. AUDURIEAU, Secrétaire Générale, partie à la retraite et remplacée par A. BAZIN qui prendra ses fonctions, au 04 Mai prochain.

Il remercie les membres présents pour leur participation à ce deuxième Conseil d'Administration de l'année scolaire 2025-2026 ; B. LAYRE excuse C. MARTINEZ de la D.D.E.T.S., B. UTHURRY, Conseiller Régional, M. CUIINE, C. GRECHEZ, B. EGAL, N. POUYMIROU-BOUCHET.

N. PETIT présente ensuite le dérouler de la séance, organisée en deux temps :

- une première partie consacrée aux actes, présentés par chaque directeur de centre ;
- une seconde partie dédiée à la présentation de la nouvelle PAC, assurée par Monsieur Dumas, représentant de la Chambre régionale d'agriculture, en visioconférence.

N. PETIT informe l'assemblée qu'une intervention de B. DUMAS sur les négociations de la P.A.C. aura lieu à l'issue du Conseil d'Administration.

Etant donné qu'aucune question diverse n'a été transmise en amont, il est convenu que les éventuelles questions seront traitées au fil de l'eau.

M-B. NOYES interroge tout de même sur le P.V. du 1^{er} décembre 2025 ; à savoir sur l'achat du bus et les travaux à l'internat.

N. PETIT explique qu'il vient de récupérer les codes et donc que l'acquisition n'est pas encore effective. Concernant l'internat, après lui avoir demandé de préciser, N. PETIT lui répond qu'il a saisi de nouveau le Conseil Régional et B. UTHURRY a entrepris les démarches.

Monsieur Petit interroge ensuite l'assemblée sur l'éventuelle opposition à l'enregistrement de la séance. Aucune opposition n'est exprimée.

Enfin, N. PETIT sollicite un représentant pour relecture du P.V. : C. RAFFIN.

La séance débute par la soumission au vote du procès-verbal du conseil d'administration précédent ; à savoir du 01 Décembre 2025 et de l'ordre du jour de la séance actuelle.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 1^{er} Décembre 2025

Adopté à l'unanimité

1) Vote Ordre du jour du CA du Mardi 24 Mars 2026– B. LAYRE

01-26	Ordre du jour du Conseil d'Administration du 24 Mars 2026	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
-------	---	--

Point par centre et axe

2) LEGTA MONTARDON : Intervention de N. PETIT

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

1 bis-26	Demande d' ouverture du Bachelor Agro : Entreprendre, accompagner et Manager en Agriculture	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
02-26	Dons - LEGTA de Pau-Montardon	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 1bis, N. PETIT aborde l'ouverture du Bachelor Agro, en Septembre 2027 avec 9 mentions Bachelor, niveau Licence. Ceci concerne uniquement les BTS semestrialisés du lycée de Montardon qui par la suite pourront se diriger vers un Master ou une insertion dans le monde du travail.

Pau sera porteur de ce Bachelor Agro : Entreprendre, accompagner et Manager en Agriculture pour la Nouvelle Aquitaine ; S. CLEMENT sera en charge de cette mission.

E. MARINE demande si les cours auront lieu sur le lycée de Montardon.

N. PETIT explique que 480 heures seront réalisées sur Pau et 120 heures à B.S.A. (Bordeaux Sciences Agro) avec des options, pour 35 heures : à Vic en Bigorre, option Forêt ; à Dax, Production Végétale, à Sainte-Livrade, Equestre et à Pau, Production Animale.

E. GRANGIEN s'interroge sur le recrutement.

N. PETIT indique que le site de Pau assurera la coordination de deux promotions distinctes : l'une implantée à Pau et l'autre à Venours.

Le bassin de Pau couvrira les territoires suivants : Dax, Sainte-Livrade, Vic-en-Bigorre et Pau.

Le bassin de Venours regroupera quant à lui les sites de Thuré, Venours, Saintes ainsi que Kyoto.

J. DIOS interroge le directeur sur une éventuelle organisation en semestrialisation. Celui-ci confirme que tel sera le cas.

C. RAFFIN interroge sur la nécessité d'être en BTS semestrialisé pour acquérir les ECTS nécessaire pour pouvoir postuler à ce BACHELOR. N. PETIT confirme qu'un étudiant non semestrialisé n'acquiert pas d'ECTS même après l'obtention de son diplôme.

3) LPA OLORON : Intervention de S. ADAM

- Présentation des délibérations du LPA OLORON

03-26	Organisation pédagogique des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
04-26	Financement des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
05-26	Labellisation E3D	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 03-26, S. ADAM explique que ce Label (de l'Education Nationale) est basé sur les 17 objectifs de Développement Durable (lutte contre la pauvreté, développement durable, le tri entre autres), au cœur de l'agenda 2030.

4) LPA ORTHEZ : Intervention de M-L. AVOIX

- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

06-25	Organisation pédagogique des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
07-26	Financement des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
08-26	Acceptation des dons	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 07-26 et le salon de l'agriculture de Bordeaux, B. LAYRE précise que cela dépendra de la décision sanitaire. M-L. AVOIX : on pourra défilé mais sans les animaux.

5) EXPLOITATION AGRICOLE D'OLORON : Intervention de N. PETIT

- Présentation de la délibération de l'Exploitation Agricole d'OLORON

09-26	Création d' un emploi de droit privé d' ouvrier qualifié agricole rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
--------------	--	--

Concernant la délibération 09-26, cette création de poste : pour compenser l'absence de R. CHABANNE. La M.S.A. confirme que cet agent ne peut plus travailler pour des raisons de santé.

Compte tenu de son état de santé et de son niveau de qualification, aucun poste ne peut lui être proposé.

La décision de procéder à son licenciement est retenue. Cette question sera abordée lors du Conseil d'administration de juin.

6) CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES

10-26	Renouvellement des Formations	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
11-26	Habilitations MIP	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
12-26	Enseignement d' Initiative Locale (EIL) -	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

La délibération 10-26 concerne l'ouverture conduite d'un élevage de production avicole à Orthez.

S. CLEMENT informe le Conseil que le CFA reprendra un CFA spécialisé (CFAS) situé à Jurançon, destiné à favoriser l'inclusion de jeunes en situation de handicap.

Ce dispositif reposera sur une collaboration entre éducateurs spécialisés et formateurs, avec déjà quelques élèves inscrits.

Une année de transition sera mise en place, à l'issue de laquelle le CFA reprendra la gestion.

Concernant la délibération 12-26 ; S. GIRARD remarque que la spécialisation « Apiculture », pourtant au cœur de l'Agriculture n'apparaît pas ; il lui semble qu'il serait bon de travailler là-dessus.

K. LAPLACE lui apprend qu'un UCARE Apiculture au C.F.P.P.A. existe mais qu'il n'est pas diplômant. Si demande, envoie à Aire Sur Adour.

7) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de K. LAPLACE NOBLE

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

13-26	Organisation pédagogique du voyage	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
14-26	Financement du voyage	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
15-26	Renouvellement des formations	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

8) LA HALLE : intervention de N. PETIT

- Présentation de la délibération de la HALLE

16-26	Gratification Licence VPT	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
--------------	---------------------------	--

La présence du stagiaire depuis quatre mois nécessite une délibération du conseil d'administration.

Son travail relève d'une étude de faisabilité de légumerie au sein de la Halle. Cette légumerie sera à destination des établissements scolaires de la Communauté des Communes Luy de Béarn (C.C.L.B.).

S. BONNASSIOLLE, Maire de Montardon et membre de la C.C.L.B. remercie la Communauté des Communes pour sa motivation et son investissement pour ce projet et demande qu'un retour lui soit transmis à la suite du stage.

9) EPLEFPA : intervention de N. PETIT

- Présentation des délibérations de l'EPLEFPA

17-26	Adhésion au groupement de service commande publique	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
18-26	Compte financier de l' exercice 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
19-26	Affectation des résultats de l'exercice 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
20-26	Décision Modificative n° 1 de l' exercice 2026	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 18-26, N. Petit présente les résultats (voir la présentation en annexe), en précisant qu'il reprend ce dossier suite au départ à la retraite de V. AUDURIEAU.

Il présente l'évolution des charges, des produits ainsi que des indicateurs qui sont les suivants :

CFA :

Résultat positif d'environ 325 000 €, en baisse par rapport à 2024.
Augmentation des charges de personnel.
Efforts de maîtrise des dépenses.

CFPPA :

Déficit de 126 283 €.
Hausse des charges de personnel.
Impact d'une erreur comptable antérieure (-70 000 €).
Perspectives positives pour 2026.

Exploitation de Montardon :

Déficit d'environ 128 000 €.

Causes : crises sanitaires et faibles prix des céréales.

Exploitation d'Oloron :

Déficit de 63 000 €.

Retard de production et erreur sur les stocks.

Retour à une situation positive attendu en 2026.

Exploitation d'Orthez :

Déficit de 23 000 €.

Variations liées aux cycles de production des canards.

Situation jugée non préoccupante.

Halle agroalimentaire :

Déficit de 4 000 €.

Sous-utilisation des équipements.

Nécessité d'une comptabilité analytique.

Site de Montardon :

Déficit de 73 000 €.

Réduction de la dotation régionale.

LPA d'Oloron :

Déficit réduit : de -116 000 € (2024) à -35 000 € (2025).

Augmentation de la DGF de 93 000 € pour 2026.

LPA d'Orthez :

Déficit maîtrisé de 9 000 €.

Augmentation de la DGF de 23 000 €.

MOT DU DIRECTEUR :

Ce Conseil d'Administration est essentiellement consacré à la présentation et à l'analyse des résultats de l'année écoulée. Les grandes lignes de cette analyse figurent dans le rapport de l'ordonnateur et celui de l'agent comptable. Le détail vous sera présenté en séance.

L'année 2025 a été marquée par un ralentissement des financements régionaux, tant en matière de formation que d'investissements. À cela s'est ajoutée une forte inertie politique dans l'élaboration et la validation du budget national. Ces deux facteurs ont entraîné un décalage de trésorerie, qui se traduit cette année par un résultat comptable négatif. Par ailleurs, des aléas climatiques et sanitaires ont également eu un impact défavorable sur les résultats économiques de certaines de nos structures.

Ce qu'il faut retenir donc de l'observation de l'année 2025 d'un point de vue budgétaire, malgré des facteurs exogènes défavorables, l'EPLFPA de PAU-MONTARDON limite ses pertes en fonctionnement à - 138 532,30 €.

L'analyse des chiffres du compte financier 2025 montre une forte disparité des résultats en fonction des centres.

Le fond de roulement affiché pour le compte financier 2025, montre une assise financière solide avec un résultat de 3 508 770 €, soit 124 jours de fonctionnement. Résultat qui reste remarquable, la compétence et l'innovation incarnées par le travail de la communauté éducative portée par une gestion saine et rigoureuse des personnels en charge des budgets permettent à l'EPLFPA de s'affirmer comme la place forte de la formation dans les Pyrénées-Atlantiques.

Toutefois, que devons-nous envisager pour l'avenir ? L'année 2026 s'annonce délicate : le contexte géopolitique, les conditions climatiques et les enjeux sanitaires créent une forte incertitude dans l'élaboration de nos prévisions budgétaires. La décision modificative présentée lors de ce premier conseil d'administration 2024 fait apparaître une diminution du nombre de jours de fonctionnement, passant de 124 jours en 2025 à 113 jours prévisionnels fin 2026. Il ne s'agit bien entendu que d'une estimation. Malgré cet environnement instable, nous poursuivrons nos investissements dans nos outils de formation et de production afin de répondre aux besoins de nos apprenants, futurs acteurs du monde rural de demain.

Avant de présenter les chiffres 2025 (voir le diaporama en annexe), J-L. LARRERE rappelle la définition de pièces comptables ; à savoir recettes et les décaissements ; les mandats.

- 15 155 pièces comptables traitées (36 194 opérations).
- Volume financier : 98 millions d'euros.
- Duré de paiement de 50.78 jours au lieu des 30 demandés,
- Diminution du fonds de roulement liée aux investissements.
- Trésorerie globalement satisfaisante, avec tensions en mars et septembre.

Aucune question n'est soulevée par l'assemblée.

Avant de passer aux deux dernières délibérations, B. DUMAS expose et présente les négociations liées la PAC (document annexé).

Enfin, concernant la délibération 20-26, Décision principalement technique (réaffectations comptables), sauf pour l'exploitation d'Oloron nécessitant des ajustements budgétaires pour assurer son fonctionnement suite à différentes pannes matérielles.

Une augmentation de la masse salariale apparaît pour la prise en charge de la rupture conventionnelle d'agent de l'exploitation d'Oloron Sainte Marie.

Questions diverses

Néant

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE

La séance est levée à 11h48 et les membres sont invités à un moment de convivialité, autour du buffet préparé par l'équipe des cuisines.

Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE